

LEDERZEELE

INFO



Le Conseil Municipal vous informe Bulletin n° 60 Mars/Avril 2018
Retrouvez ces infos sur notre site communal: www.lederzeele.fr

Conseil Municipal : principaux sujets de la réunion du 26 mars 2018

- **Compte administratif et compte de gestion 2017 + affectation des résultats**

Le conseil municipal a approuvé le compte de gestion pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par le percepteur, n'a appelé ni observation ni réserve de sa part.

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Recettes	379 649.02 €	Recettes	18 332.33 €
Dépenses	343 964.79 €	Dépenses	59 908.74 €
Résultat de l'exercice	35 684.23 €	Résultat de l'exercice	-41 576.41 €
Résultat années antérieures	131 880.45 €	Résultat années antérieures	-63 864.94 €
Résultat global à fin 2017	167 564.68 €	Résultat global à fin 2017	-105 441.35 €
		Restes à réaliser Dépenses	23 611.18 €
		Restes à réaliser Recettes	113 152.00 €
		Résultat final 2017	15 900.53 €

Les efforts réalisés en matière de dépenses de fonctionnement ont permis de dégager un résultat positif qui s'ajoute au résultat des années antérieures pour permettre de diminuer le déficit du budget d'investissement. Ce déficit d'investissement est dû au fait que la vente du terrain communal, situé Chemin de la Pâturage, n'est pas encore concrétisée, nous en sommes au stade du compromis de vente, d'où l'inscription de la recette de cette vente en « Restes à réaliser Recettes ».

Les élus ont décidé d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2017 de la façon suivante :

- Affectation au budget d'investissement 2018 de 15 900.53 € pour combler le déficit d'investissement 2017
- Affectation au budget d'investissement 2018 de 50 000 € pour réduire le déficit global cumulé d'investissement des années antérieures.

- **Vote des taux d'imposition + budget primitif 2018**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- a décidé de maintenir les mêmes taux d'imposition que l'année dernière (taxe d'habitation : 14.68%, foncier bâti : 14.01% et non bâti : 33.83%).
- a entériné les choix d'investissement pour 2018 en limitant au strict minimum les dépenses concernant principalement l'achat d'une remorque, le remplacement d'une porte de secours au centre social, l'aménagement d'un espace pour la création d'un ossuaire dans le cadre de la récupération des tombes à l'abandon.
- a approuvé le budget primitif (fonctionnement et investissement) de la commune pour l'année 2018, conformément à la proposition de la commission communale des finances :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	204 352.53 €	204 352.53 €
FONCTIONNEMENT	491 114.15 €	491 114.15 €
TOTAL DU BUDGET	695 466.68 €	695 466.68 €

- **Véhicule communal**

Le nouveau véhicule communal, une fourgonnette électrique Renault Kangoo neuve, a été livré en remplacement du fourgon, il est rappelé que cette acquisition a pu être concrétisée, à moindre coût pour la commune (6250€), grâce notamment à la subvention d'Etat du programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte) et à l'obtention du bonus écologique de 6000€ et du super bonus de 4000€ pour la mise au rebut du fourgon.

- **Divers**

- **Centre de loisirs** : la commune a repris au 1^{er} janvier, en direct, la gestion des activités de l'AGACS (Association de Gestion des Activités du Centre Social), de ce fait les enfants des communes de Broxeele, Merckeghem et Volckerinckhove continueront de bénéficier des tarifs aidés, par contre les enfants des communes de Millam, Saint-Momelin et Wulverdinghe, devront s'inscrire dans les centres aérés gérés par la CCHF, puisque ces communes avaient cédé leur compétence enfance-jeunesse à l'ex Communauté de Communes de la Colme. Une exception est faite toutefois pour les enfants de ces communes qui fréquentent l'école de Lederzeele, ils continueront de pouvoir s'inscrire au centre aéré de Lederzeele au tarif aidé.
- **Convention de déneigement** : la convention de déneigement avec la CCHF a été reconduite pour 3 ans avec Jean-Paul ARNOUITS.

Informations pratiques :

- **Centre de planification** : Le centre de planification de Grande-Synthe accompagne et répond à toutes questions du domaine de la vie affective (contraception, test de grossesse,). Les consultations médicales sont gratuites pour les moins de 20 ans et les personnes sans couverture sociale. L'anonymat et la confidentialité sont préservés.
Adresse : 35, rue de la Commune de Paris, 59760 Grande-Synthe (03 28 29 28 85).
- **Vaccination** : L'Assurance Maladie de Flandres rappelle l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la loi sur l'extension des obligations vaccinales du nourrisson, qui rend obligatoires 8 vaccins supplémentaires : se faire vacciner, c'est se protéger, mais aussi protéger les autres.

Vie au village :

- **Parcours du cœur** : Merci à Catherine, Valérie et Philippe pour l'organisation du parcours du cœur du dimanche 15 avril, qui a rencontré, par une matinée radieuse, un vif succès avec 125 participants.
- **Ramassage des ordures ménagères** : la collecte du jeudi 10 mai, jour de l'Ascension, sera effectuée comme chaque jeudi.

A noter :

Mardi 8 mai : rendez-vous à 9h45 pour la cérémonie de commémoration de la victoire des Alliés marquant la fin de la guerre 39/45 → enseignants, enfants et parents sont conviés à cette cérémonie du souvenir (**attention, la cérémonie est avancée d'une heure par rapport aux années précédentes**).

Mercredi 9 mai : après-midi récréatif pour les personnes de plus de 60 ans, organisé à l'initiative du conseil municipal des jeunes. Pensez à retourner votre feuille d'inscription en mairie.

Vendredi 25 mai : fête des voisins

Mercredi 6 juin : collecte des déchets toxiques à Wormhout.

Samedi 30 juin : fête de l'école